

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VENDREDI 30 JUIN 2023

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 17

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 10

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 3

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 7

Le 30 juin 2023, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle Planjo de Sainte Foy Tarentaise, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Séez : Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ,

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL, Capucine FAVRE

Val d'Isère : Gérard MATTIS, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger : Alexis VIVET-GROS

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Morgan LE LANN donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Joëlle CAMPERS donne pouvoir à Lionel ARPIN

Franck MALESCOUR donne pouvoir à Yannick AMET

EXCUSÉS

Bourg Saint Maurice : Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Michelle ANXIONNAZ, Nicolas MORIN

Séez : Éric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE

Val d'Isère : Patrick MARTIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Paul PELLECUER

2023-96

**SOLLICITATION D'UNE AIDE FINANCIERE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE LA SAVOIE DANS LE CADRE DE LA REALISATION DE TRAVAUX A
L'ABATTOIR VISANT A AMELIORER LE BIEN ETRE ANIMAL ET A LA SECURITE
DU PERSONNEL**

L'abattoir situé à Bourg Saint Maurice est géré au travers d'une délégation de service public. Toutefois, la communauté de communes de Haute-Tarentaise se doit de prendre en charge les dépenses d'investissement.

La communauté de communes de Haute-Tarentaise, doit se conforter dans le cadre de la viabilité de l'abattoir de Bourg Saint Maurice à la réglementation sanitaire en vigueur.

Elle se doit de requalifier les stabulations de l'abattoir construit en 1997.

L'objet des travaux est de reconfigurer l'ensemble du fonctionnement des stabulations en intégrant les concepts actuels permettant de répondre aux attentes en matière de sécurité du personnel et de protection animale. Une extension validée par les services compétents de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations est envisagée de manière à améliorer l'agencement et le fonctionnement de la structure.

VU l'étude de faisabilité réalisée en 2022 par le bureau d'étude ADIV ;

VU que lors de l'élaboration du budget 2023, les travaux relatifs à l'amélioration du bien-être animal ont été programmés ;

VU le montant estimé à ce jour est de 440 000 € TTC.

Dans ce cadre, la communauté de communes sollicite l'aide financière la plus haute auprès du conseil départemental de la Savoie.

Le conseil communautaire, **à l'unanimité** :

- **SOLLICITE** les subventions, auprès du conseil départemental de la Savoie dans le cadre des travaux réalisés à l'abattoir de Haute-Tarentaise ;
- **CONFIRME** que les crédits sont inscrits au budget 2023 du budget annexe « abattoir » ;
- **AUTORISE** le Président à signer les demandes d'aides financières et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Yannick AMET

Président

